

Assemblée de la SPV

mercredi 14 novembre 2007

Morges, Foyer du Théâtre de Beausobre

14h00 à 17h00

■ **Pour débattre, amender, confirmer les
26 mesures pour une école de la réussite ***

■ **Pour faire le point sur les
négociations salariales**

Convocation

Ordre du jour de l'Assemblée

1) Adoption de l'ordre du jour et du règlement de l'Assemblée

2) Négociations salariales

- enjeux
- état des négociations
- mobilisation

3) 26 mesures pour une école de la réussite

- exposition
- retour de la consultation
- débats
- adoption
- suites à donner

4) Divers



* Texte et questionnaire en téléchargement sur www.spv-vd.ch; voir aussi l'Educateur du 04.10.07 et en page 3 de ce numéro de Majuscules.

Lettres de la Société pédagogique vaudoise

Editeur: SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne, www.spv-vd.ch

info@spv-vd.ch, 021/617.65.59



Evénement ...

23 novembre au 9 décembre 2007

A Grandson, le caveau *Au Croch'pied* expose Claudine Bonzon et René Blind

Faut-il encore présenter Claudine Bonzon et René Blind ? Le moule est cassé ! L'expression semble avoir été inventée pour Claudine et René : Braves parmi les braves, nos deux collègues du Nord vaudois ont porté si haut le combat pour le professionnalisme enseignant que nous semblons tous de fieffés « Ti'culs » en regard de ces deux géants de la SPV.

Claudine Bonzon dirigea d'une main ferme l'Association vaudoise des maîtres de Travaux manuels jusqu'à sa toute récente retraite (*Claudine prend sa retraite ! Et puis quoi encore... Martine se lâche à la GayPride ?*) et prit une part incommensurable à la mise sur pied d'une formation reconnue en TM en terre HEP. Claudine participe aux travaux de la commission AAM du SER et s'envole régulièrement pour promouvoir les travaux manuels et soutenir la formation de nos collègues africains dans ce domaine.

Jusqu'à tout récemment, René pilota l'Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé - il fut un des artisans de l'obligation faite à tous ses membres d'appartenir à la SPV -, occupa un temps le poste de rédacteur de l'Éducateur et publia plusieurs ouvrages consacrés notamment aux dangers de la télévision. Enfin, René Blind vient de quitter ses responsabilités au sein du Bureau exécutif de la FSF dans lequel ses « coups de gueule » resteront

définitivement légendaires.

Que de talents réunis ! Que d'humanité partagée ! Que de dynamisme exemplaire !

Cerise sur ce gâteau délicieusement goûté, Claudine et René sont aussi des artistes : René travaille le bois, y recherche des formes improbables et poétiques; Claudine peint - des gens, des paysages et des natures mortes - et explore également la sculpture. Claudine Bonzon fut d'ailleurs la cheville ouvrière de l'expo du 150^e de la SPV consacrée aux artistes enseignants (à moins que ce ne fût le contraire...).

Claudine a fréquenté les cours de l'atelier de la peintre Corinne Colombo. Comme l'indique le texte de présentation de l'expo, elle *joue en solo depuis quelques années une partition de palette où l'huile et l'aquarelle se la donnent en harmonie.*

Evoquant sa *passion du bois et de la sculpture des essences locales dont la diversité des structures et des couleurs* ne cesse de l'ébahir René Blind est, quant à lui, défini comme un *homme de burin.*

Dan



Claudine Bonzon



Oeuvres de René Blind au 150^e anniversaire de la SPV

CAVEAU «AU CROCH'PIED»

Rue Basse 32

1422 GRANDSON

du 23 novembre

au

9 décembre 2007

Entrée libre

Fondation Jeunesse de la SPV / Mimosa

Stéphane Guinchard, enseignant au CYP2 à Montricher, a été désigné comme nouveau président de la Fondation Jeunesse SPV / Mimosa. Un grand merci à l'ancien président, Daniel Notter, pour son engagement en faveur des enfants de ce canton ! Daniel reste en outre président de l'organisation faîtière suisse, l'ASMB.



26 mesures pour une école de la réussite

Le questionnaire...

STRUCTURE

- Dans le cas où le caractère sélectif de l'école obligatoire serait fortement assoupli, les élèves devraient-ils être maintenus dans une école sans filière jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire ?
- Certains estiment que la filière VSO doit être « revalorisée ». Dans ce cas, quelles mesures devraient-elles être prises ?
- Si l'organisation des degrés 7 à 9 était maintenue, que penser de l'ouverture de passerelles plus larges entre les trois filières ?
- L'école obligatoire vaudoise doit-elle être structurée en degrés et des conditions de promotion fixées à la fin de chacun de ces degrés, ou en cycles plus larges, une évaluation formalisée intervenant, par exemple, 3 fois durant la scolarité ?
- Estimez-vous qu'il serait plus efficace de restreindre au maximum le nombre de redoublements et d'affecter les sommes ainsi dégagées à des mesures de soutien plus ciblées ?

ORGANISATION DU TRAVAIL PEDAGOGIQUE

- Quel est votre position en regard du principe de faire intervenir plus d'un enseignant par classe ?

CONDITIONS CADRE

- Au regard d'une approche qui propose une différenciation des activités des élèves en fonction de leurs besoins particuliers, quel devrait être l'effectif ordinaire d'une classe ?
- Estimez-vous que l'encadrement doit tenir compte des particularismes géographiques et que des moyens supplémentaires doivent être affectés à des établissements dont les élèves ont une origine socio-économique particulière ?

- Au regard des exigences du poste (gestion de l'organisation de l'établissement, des ressources humaines, des projets particuliers, des liens avec les communes et la direction du DFJC, ...), selon quelles orientations la direction des établissements doit-elle être renforcée ?
- Que penser du fait que des classes peuvent être tenues parfois durant plusieurs semaines par des remplaçants dépourvus de formation d'enseignant ? Estimez-vous qu'une fonction particulière doit être créée pour répondre à ce besoin ?

TEMPS DE PRESENCE DES ELEVES

- Dans la mesure où, notamment, l'apprentissage des langues étrangères et du français doit être renforcé et afin d'éviter une « guerre des disciplines, quelle est votre position par rapport à la proposition d'augmenter le nombre de périodes hebdomadaires suivies par les élèves ?

STATUT DE L'ENSEIGNANT

- Actuellement, les enseignantes de l'école enfantine assurent 23 périodes d'enseignement hebdomadaires pour un temps plein. Au primaire, les maîtresses et les maîtres enseignent 28 périodes. Au secondaire, c'est 28 périodes pour les enseignants brevetés et 25 pour les maîtresses et les maîtres d'origine universitaire, ces derniers bénéficiant par ailleurs d'une meilleure classification salariale. Quelle est votre position en regard de cette situation et comment y remédier ?

**26 mesures et questionnaire
à télécharger sur
www.spv-vd.ch**

51,2 % de NON à la privatisation partielle du Service des autos !

Notre faïtière, la FSF, avec les autres syndicats et partis de gauche, a appelé à refuser la privatisation partielle, dite «autonomisation», du Service des autos des canton de Vaud ! Cet appel a été entendu, puisqu'une majorité des Vaudoises et Vaudois a refusé un projet de démantèlement du Service public aux raisons bien obscures. A l'inverse, il paraît évident que le scandale des méthodes utilisées par l'ex-gourou du Service des automobiles, Romain Boichat, a fortement influencé la décision populaire !

Belle victoire pour toutes et tous qui se sont impliqués dans la défense des travailleurs de la fonction publique vaudoise !

Yves Froidevaux, membre du Bureau exécutif de la FSF



Assurances maladie 2008

Même si la situation dans le domaine des assurances-maladie s'est un tant soit peu stabilisée pour 2008, chacun est appelé à vérifier les augmentations que sa caisse a prévu dans son contrat actuel et décider de modifier ou non sa situation soit par le montant de la franchise, soit par le choix même de l'assurance.

Le site internet *comparis.ch*, notamment, offre de bonnes possibilités de comparaison.

Choisir et changer d'assurance maladie

Il faut rappeler que le Groupe Helsana (Assurances Helsana, Progrès, Avanex, Sansan) a toujours les faveurs des membres en ce qui concerne les assurances complémentaires et le nombre d'affiliés en assurance de base. La prime ne doit pas être le seul critère pour choisir une caisse, la qualité du service de l'assurance - ses méthodes et délais de remboursement - sont également à considérer.

Le soussigné est actuellement en tractation avec le groupe Helsana pour obtenir des améliorations des rabais accordés dans les assurances complémentaires. Dès qu'une décision sera prise, l'information sera sur le site *spv-vd.ch*.

Assurance de base

Concernant l'ASSURANCE MALADIE DE BASE, vous pouvez résilier votre contrat d'assurance jusqu'au 30 novembre de manière à ce que le changement soit effectif au premier janvier 2008. Vous pouvez vous inscrire dans la nouvelle assurance de base jusqu'au 31 décembre 2007.

Si au moment de résilier votre CONTRAT de BASE, vous n'avez pas encore choisi une nouvelle compagnie, il sera nécessaire d'envoyer un deuxième courrier à votre ancienne assurance avant le 31 décembre pour leur indiquer le nom de la nouvelle compagnie.

Attention : les délais sont compris comme correspondant à la réception du courrier dans les bureaux de la société d'assurances !

Assurance complémentaire

Concernant l'ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE, la résiliation d'un contrat doit être effectuée uniquement après avoir reçu la confirmation écrite que vous êtes accepté sans aucune réserve de soins dans une nouvelle compagnie d'assurance. Ne vous fiez pas aux promesses orales. Le délai de résiliation est propre à chaque assurance, selon le contrat qui vous lie avec elle.

Etre conseillé

Si vous êtes conseillé par un courtier indépendant, vous devez savoir que cette profession gagne sa vie en touchant des primes pour tout nouvel assuré.

Il est indispensable de prendre le temps de réfléchir en l'absence du courtier, au moins 24 heures, avant de signer un nouveau contrat.

Assurance de base et assurance complémentaire dans deux compagnies différentes

Les rabais accordés aux membres SPV dans l'ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE HELSANA ou PROGRES sont maintenus, même si vous quittez l'assurance de base.

Dans certaines situations, il est souvent plus facile de disposer de son assurance de base et de la complémentaire dans un même groupe (par exemple Helsana et Progrès). Toutefois, si vous choisissez deux compagnies indépendantes l'une de l'autre, il est indispensable de garder copie de toute facture médicale, dentaire, etc... Ceci de manière à pouvoir envoyer la facture à l'autre compagnie si la première vous répond qu'elle n'entre pas en matière.

Dans tous les cas, photocopiez les factures que vous envoyez à l'assurance.

Deux rappels

La SPV a obtenu des rabais pour les assurances complémentaires dans les compagnies suivantes :

CMBB - CPT - HELSANA - PROGRES (vérifier avant de signer pour quelles complémentaires les rabais existent et à quel pourcentage).

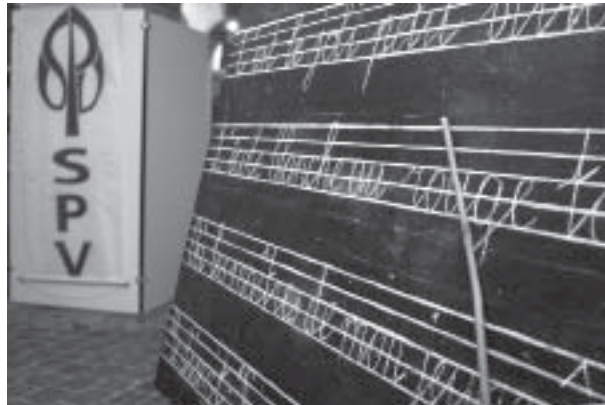
Les frais médicaux (Franchise + 10% de participation), les factures non remboursées par l'assurance, y compris les frais de dentiste ou d'opticien, peuvent être déduits dans la déclaration d'impôts lorsque le montant dépasse une certaine somme en lien avec les revenus. Cette déduction devient intéressante lorsqu'on peut déduire les frais en tant que famille et permet de « viser » les grandes franchises.

Jean-Marc Haller
Secrétaire général de la SPV



L'association du Musée de l'Ecole et de l'Education publie un calendrier

A l'aube des années 80, de nouveaux programmes, de nouvelles méthodes ainsi qu'un nouveau matériel ont bouleversé le paysage scolaire vaudois. Soucieux de conserver des objets significatifs de l'évolution de notre école, une poignée de passionnés imaginaient la possibilité de créer un Musée de l'Ecole...



Exposition pour les 150 ans de la SPV en collaboration avec le Musée de l'Ecole et de l'Education

Le 22 novembre 1982 voit la naissance de l'Association du Musée de l'Ecole et de l'Education. Pendant deux décennies une équipe de bénévoles a constitué une riche collection de documents, de matériel scolaire et de mobilier, témoins d'un siècle et demi de vie scolaire vaudoise.

Devant l'ampleur de la tâche s'est créée en 2000 la Fondation vaudoise du patrimoine scolaire qui a

repris la collection et la gère en fonction de ses ressources - uniquement des dons - avec l'ambition de valoriser la collection et d'en assurer la conservation.

L'association continue à soutenir cet effort.

Un calendrier pour Noël

Pour marquer les 25 ans de son existence et avec le soutien de la SPV, le Musée de l'Ecole a réalisé un calendrier 2008 illustré de photos de quelques objets représentatifs de la richesse de la collection du musée. Le

Musée de l'Ecole et la SPV vous invitent à l'acheter, pour vous ou pour vos amis et connaissances.

Jean-Daniel Monod,

Président de l'Ass. du Musée de l'Ecole

Jean-Marc Haller,

Secrétaire général de la SPV

Adhérer à l'association à titre de membre individuel

Ecrire à :

Association du Musée de l'Ecole, M. Edward Pahud,
Ch. des Vernes 10, 1400 Yverdon

ou à : edw.pahud@bluewin.ch

Cotisation annuelle : 30.- frs

Cotisation unique : 200.- frs

Commande du calendrier 2008

Délai pour la commande : 15 novembre

Par courriel : secretariat@spv-vd.ch

Par courrier : SPV, Ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne

Prix : 12.- frs dont 8.- iront à l'association du Musée de l'Ecole.

Les calendriers vous parviendront début décembre avec un bulletin de versement.



«Ecouter - lire»

Lire tout haut ce que chacun lit tout bas !

Lire de bouche à oreille !

Partager l'amour des mots !

4^e SEMAINE ROMANDE de la LECTURE

26 au 30 novembre 2007

Tendez l'oreille !

Informations et activités : www.le-ser.ch



Nouveaux salaires à l'Etat

Une lutte indispensable !

40 ans bientôt que les enseignants généralistes attendent la revalorisation de leur fonction. Une traversée du désert censée se terminer le premier janvier 2008 au travers du fameux projet DECFO-SYSREM.

Force est de constater, qu'à nouveau, la fonction publique se retrouve face à un projet qui comporte autant de points contestables, trompeurs voire iniques, que d'améliorations réelles.

Le Conseil d'Etat reprend des deux mains ce qu'il accorde en proposant un système salarial apparemment alléchant et prometteur alors que le projet lui permettra sur le moyen terme d'économiser encore sur la masse salariale globale. Pense-t-il sérieusement que les fonctionnaires et la FSF ont oublié comment ils ont été trompés lors de la dernière convention salariale ?

Etat des lieux

La Fédération des sociétés de fonctionnaires - FSF - dont fait partie la SPV, participe aux « négociations » que le Conseil d'Etat a proposé aux faïtières SUD ; SSP et FSF. A ce jour, trois rencontres ont été tenues, mais les négociations n'ont en fait pas débuté ! Les points sur lesquels le Conseil d'Etat est d'accord de discuter ne sont pas encore définis. De plus, il retire du champ de négociations ce qu'il avait proposé la séance précédente !

Plus grave, le projet DECFO semble relever de la poudre aux yeux et avoir été conçu pour retarder la mise en place du nouveau système salarial. Preuve en est que le Conseil d'Etat refuse de remettre aux représentants du personnel les résultats du classement des fonctions selon cette méthode. Il est donc évident que les salaires attribués aux fonctions sont le résultat de décisions politiques et financières, construites dans un but d'économies pérennes.

Deux négociations

La particularité du dossier DECFO-SYSREM tient au fait qu'elle nécessite deux négociations différentes :

La première consiste à négocier un nouveau système salarial, qui s'appliquera à toute nouvelle personne engagée par l'Etat dans les fonctions concernées.

La seconde doit déterminer de quelle manière seront traitées les personnes actuellement salariées par l'Etat.

Les enjeux pour les enseignants

Selon les propositions du Conseil d'Etat, les fonctions enseignantes se regroupent en quatre fonctions. Ce qui soulève des questions qui devront absolument être résolues au plus vite dans une négociation avec le DFJC, ainsi :

1. Les enseignants exerçant au Cin seraient salariés de manière identique à ceux travaillant dans le secteur primaire. Qu'en sera-t-il du statut horaire ?
2. Les enseignants généralistes seraient revalorisés, mais dans une classe salariale inférieure à celle des enseignants VSG.

Ceux-ci auraient le même salaire que les enseignants TM et ACT, ainsi que les enseignants spécialisés, les maîtres de sport et les maîtres de classes de développement ! Les enseignants licenciés, quant à eux, auraient un salaire supérieur de deux classes et les enseignants de gymnase de trois classes à celle des enseignants généralistes. Qu'en est-il du nombre de périodes hebdomadaires enseignées - 25 périodes pour les hauts salaires et 28 pour les autres - ? Comment se fait-il qu'à formation égale - « Master dans les deux cas » - les enseignants spécialisés soient colloqués dans une classe inférieure aux enseignants licenciés ? Dans quelle classe salariale se retrouveront les enseignants de VSO (BFC I) ?

3. Le passage au nouveau système salarial de la majorité des enseignants actuellement engagés à l'Etat ne commencerait à modifier leur salaire qu'en 2009, au plus tôt. Comment l'Etat peut-il oser proposer un système dans lequel certains collègues se verront revalorisés et d'autres non, au sein d'une même fonction revalorisée ?

Ces questions, notamment, ont conduit la FSF à proposer l'ouverture de négociations concomitantes pour le secteur enseignement. A ce jour, le Conseil d'Etat n'a pas esquissé la moindre réponse formelle à cette demande.

Une Assemblée du 14 novembre décisive

La prochaine rencontre de « négociations » étant prévue le 30 octobre, des informations précises seront données sur l'état de la situation le 14 novembre. Un débat aura lieu et une décision forte devra être prise. Pour rappel, l'Assemblée des délégués du 5 avril 2006 a voté une résolution autorisant le Comité cantonal de la SPV à étudier toute mesure, y compris la grève, permettant la juste revalorisation salariale des enseignants.

La grève, pour obtenir réparation et respect, serait-elle le seul moyen de se faire entendre par un employeur public qui n'a de cesse de précariser la situation salariale de ses propres collaborateurs ?

Depuis quinze ans, les fonctionnaires ont accepté de participer au rétablissement des finances publiques, parfois après d'âpres luttes et discussions. Le nouveau système salarial, appliqué à 20'000 personnes, ne peut pas être mis en place sans une réelle négociation. Qu'il faudra arracher par la persuasion et la confrontation s'il le faut.



Jacques Daniélou
Président



Jean-Marc Haller
Secrétaire général